ART. 17 SEPTDECIES N° 1066 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1066 (Rect)

présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 17 SEPTDECIES

Rétablir le premier alinéa de l'alinéa 6 dans la rédaction suivante :

« aa) Au premier alinéa du I, la date : « 1^{er} janvier 2016 » est remplacée par la date : « 1^{er} janvier 2017 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de reporter d'un an la date de création de la Métropole du Grand Paris.